

Procès-verbal de la 6e assemblée ordinaire de la commission des études du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne pour l'année 2018-2019 qui s'est tenue le mercredi 8 mai 2019 à 8 h 30, au local A-220, au 2505, boul. des Entreprises à Terrebonne.

Étaient présents:	Mesdames	Éléonore Bernier-Hamel Chantal Bisailon Danie Bourassa Liana Jalalyan Éloïse Lafrenière Chantal Majeau Marie-Hélène Mondou Monique Perreault Katherine Poirier Mélanie Tancrède
	Messieurs	Xavier Allard Éric Dru Robert Dussault Éric Francoeur Yves Mc Nicoll Robert Ménard Jean Pelletier
Étaient invités :	Madame	Nadine Lajeunesse
	Monsieur	Maxime Bédard Lévesque
Étaient absents:	Messieurs	Alexandre Matteau Patrick Sénécal
Secrétaire de l'assemblée :	Madame	Patricia Lehoux, agente d'administration à la direction du collège.

6.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Les membres formant quorum, monsieur Yves Mc Nicoll, directeur du collège, déclare l'assemblée ouverte.

6.2 Adoption de l'ordre du jour

CE-CCT-190508-01 *Sur proposition de monsieur Xavier Allard, dûment appuyée par madame Liana Jalalyan, il est résolu, d'adopter l'ordre du jour modifié suivant :*

- 6.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
- 6.2 Adoption de l'ordre du jour (1)
- 6.3 Adoption et suivis des procès-verbaux du 3 avril 2019 et du 23 avril 2019 (1)

- 6.4 Avis sur le bilan d'implantation du cheminement Tremplin DEC (Invités : Nadine Lajeunesse et Maxime Bédard-Lévesque) (1)
- 6.5 Avis sur la demande d'un nouveau programme en *Techniques de génie mécanique (TGM)* (Y. Mc Nicoll) (1)
- 6.6 Avis sur les modifications aux règles spécifiques du collège constituant de Terrebonne en application du Règlement sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière, no 6 (J. Pelletier) (1)
- 6.7 Avis sur le calendrier de planification des phases de gestion des programmes d'études (E. Francoeur) (1)
- 6.8 Avis sur les thèmes des matinées pédagogiques 2019-2020 (R. Dussault) (1)
- 6.9 Informations :
 - 6.9.1 Statistiques d'admission de l'automne 2019
- 6.10 Questions diverses
- 6.11 Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité

6.3 Adoption et suivis du procès-verbal du 3 avril 2019

Corrections au procès-verbal:

Quelques corrections sont demandées notamment en ce qui concerne les points suivants :

- TGM
- Sciences de la nature et sciences humaines
- CAFÉ, CAM et CASN
- Dîner causerie

Suivis :

Tous les avis demandés lors de la commission des études du 3 avril ont été portés et adoptés au conseil d'établissement du 15 avril dernier.

CE-CCT-190508-02 *Sur proposition de madame Danie Bourassa, dûment appuyée par madame Éloïse Lafrenière, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 3 avril 2019 avec les corrections demandées.*

Adopté à l'unanimité.

Adoption et suivis du procès-verbal du 23 avril 2019

Un membre demande si les frais de déplacement concernant la tenue de la commission des études du 23 avril 2019 (séance extraordinaire) peuvent être transmis au collège. Monsieur Mc Nicoll indique que oui.

Un commentaire est formulé en lien avec la rencontre préambulaire qui devait durer 30 minutes et qui a duré seulement 6 minutes.

CE-CCT-190508-03 *Sur proposition de monsieur Robert Ménard, dûment appuyée par monsieur Robert Dussault, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 23 avril 2019 tel que déposé.*

Adopté à l'unanimité.

6.4 Avis sur le bilan d'implantation du cheminement Tremplin DEC

Madame Danie Bourassa, enseignante en mathématiques, madame Nadine Lajeunesse, conseillère pédagogique et monsieur Maxime Bédard-Lévesque, enseignant en éducation physique, présentent le bilan d'implantation du cheminement Tremplin DEC.

À l'automne 2013, le cheminement Tremplin DEC (081.06) est implanté au Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne (CRLT), à la suite de la volonté du MELS de favoriser la réussite éducative, permettant aux étudiants de se voir offrir une formation mieux adaptée à leurs besoins.

Après cinq années d'implantation, tel que prescrit par notre Politique d'évaluation et de gestion des programmes d'études (PIGEP), le cheminement Tremplin DEC a été évalué par le Service des programmes et du développement pédagogique (SPDP) en partenariat avec une équipe d'enseignants chevronnés. Le bilan fait état de leurs travaux.

Conformément au devis déposé à la commission des études du 4 avril 2018, ce bilan d'implantation brosse un portrait du cheminement Tremplin DEC en vue d'établir un plan d'action permettant de corriger certaines lacunes et d'apporter des améliorations. Il a également comme fonction de préparer l'évaluation qui aura lieu dans quelques années. De surcroît, il vise à renforcer les pratiques de concertation entre les différents intervenants, à attester de la qualité de l'encadrement et à vérifier l'atteinte de l'objectif ministériel, soit d'intégrer les étudiants dans un programme d'études menant à un diplôme d'études collégiales. Finalement, étant donné la nature différente de ce cheminement par rapport aux programmes collégiaux habituels, ce présent rapport tente du même souffle d'informer la communauté collégiale sur les buts, la structure du cheminement ainsi que les besoins des étudiants au cheminement Tremplin DEC.

Attendu le dépôt du devis du bilan d'implantation à la commission des études le 4 avril 2018;

Attendu la validation du bilan d'implantation par le comité de Tremplin DEC le 24 avril 2019;

Attendu la recommandation du comité de direction du collège;

Projet d'amendement :

Concernant les cours exploratoires, la mention « *Sélectionner les cours de 1^{ère} session, qui permettent l'exploration de la profession de programmes techniques exclusivement* » a été retirée.

CE-CCT-190508-04 *Sur proposition de madame Chantal Bisillon, dûment appuyée par monsieur Robert Ménard, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement en vue de l'adoption du bilan d'implantation 2019 du cheminement Tremplin DEC (081.06).*

Adopté à l'unanimité

La qualité du travail déposé est soulignée par M. Mc Nicoll.

Une motion de félicitations est proposée par Robert Dussault. L'assemblée félicite mesdames Bourassa et Lajeunesse ainsi que M. Bédard-Lévesque pour leur travail.

6.5 Avis sur la demande d'un nouveau programme en Techniques de génie mécanique (TGM)

Monsieur Yves Mc Nicoll présente la demande d'obtention du nouveau programme de *Techniques de génie mécanique (TGM)*.

Conformément à son *Plan stratégique 2015-2020*, le Cégep régional de Lanaudière vise à participer au développement socioéconomique de la région, en se donnant notamment comme mission de participer à l'attraction d'étudiants et à leur rétention dans la région une fois diplômés. Pour ce faire, il vise à bonifier son offre de formation afin de s'arrimer aux intérêts des Lanaudois, aux besoins de la région et à ceux du marché de l'emploi.

Le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne (CRLT) demande d'obtenir l'autorisation permanente d'offrir le programme *Techniques de génie mécanique (241.A0)*.

Plusieurs raisons sont à l'origine du désir du Cégep régional de Lanaudière de dispenser le programme Techniques de génie mécanique.

Attendu que chaque année, depuis 2014, c'est entre 27 et 43 candidats lanaudois qui déposent une demande d'admission en *Techniques de génie mécanique* dans les établissements les plus près géographiquement qui le dispensent;

Attendu que les quatre professions générales auxquelles mène ce diplôme d'études collégiales figurent parmi les professions identifiées comme à prioriser par la Commission des partenaires des marchés du travail dans plusieurs régions administratives du Québec ainsi que sur la liste des professions en déficit de main-d'œuvre de plusieurs comités sectoriels;

Attendu que la direction régionale d'Emploi-Québec donne un avis favorable à la dispensation du programme *Techniques de génie mécanique* dans Lanaudière;

Attendu que le programme *Techniques de génie mécanique* s'arrime bien avec des programmes déjà dispensés au CRLT, dont *Technologie de l'électronique industrielle* et *Techniques de design industriel*;

Attendu que plusieurs entreprises et associations de Lanaudière et des régions environnantes expriment un besoin en termes de main-d'œuvre technique dans le domaine du génie mécanique;

CE-CCT-190508-05 *Sur proposition de monsieur Xavier Allard, dûment appuyée par madame Marie-Hélène Mondou, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement en vue de l'obtention du nouveau programme en Techniques de génie mécanique (TGM).*

Adopté à l'unanimité

6.6 Avis sur les modifications aux règles spécifiques du collège constituant de Terrebonne en application du Règlement sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière, no 6

Madame Chantal Majeau, directrice du Service de l'organisation et du cheminement scolaires, et monsieur Jean Pelletier, aide pédagogique individuel, présentent les modifications au Règlement sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière, no 6.

L'admission au Cégep régional de Lanaudière est balisée par le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) adopté par le gouvernement du Québec de même que par le Règlement

no 6 sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière adopté par le conseil d'administration ainsi que par les règles spécifiques du collège constituant de Terrebonne en application du règlement sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière, no 6.

À la suite d'importantes modifications apportées au RREC qui sont entrées en vigueur en juillet 2018, de nouvelles modifications doivent être apportées. Les modifications concernent l'admission des étudiantes et des étudiants aux programmes d'études collégiales, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, ainsi que l'administration de ces programmes. Plus précisément, les modifications ayant un impact sur le Règlement no 6 sont les suivantes :

- Rendre admissible le détenteur du diplôme d'études secondaires (DES) aux études collégiales conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC), sans exigence supplémentaire;
- Faire passer de 36 à 24 mois, la période d'interruption des études à temps plein pour qu'un collège puisse admettre une personne qui possède une formation et une expérience qu'il juge suffisantes à un programme d'études conduisant au DEC;
- Rendre le diplômé de la formation professionnelle admissible à un programme conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) sans que le délai de carence d'une année scolaire ne s'applique à ce dernier.

Ainsi, les modifications apportées et adoptées au conseil d'administration en février dernier au Règlement no 6 sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière nous permettent de se conformer aux nouvelles dispositions du RREC.

Des travaux ont été menés au collège constituant de Terrebonne afin de mettre à jour les règles spécifiques en application du règlement sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière, no 6 nous permettant ainsi de se conformer aux dispositions du RREC et au Règlement no 6 sur l'admission.

Attendu les modifications apportées par le gouvernement du Québec au RREC;

Attendu les travaux menés afin d'intégrer les modifications du RREC au *Règlement no 6 sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière* et l'adoption de ces modifications au Conseil d'administration le 19 février dernier ;

Attendu l'obligation du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne de se doter de règles spécifiques en application du règlement sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière, no 6;

Attendu la recommandation de la direction du collège;

CE-CCT-190508-06 *Sur proposition de madame Marie-Hélène Mondou, dûment appuyée par madame Katherine Poirier, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement sur les modifications apportées aux règles spécifiques du collège constituant de Terrebonne en application du règlement sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière, n° 6.*

Adopté à l'unanimité

6.7 Avis sur le calendrier de planification des phases de gestion des programmes d'études

Le calendrier de planification annuelle de gestion des programmes d'études doit être présenté chaque année par le Service des programmes et du développement pédagogique à la commission des études pour avis et au conseil d'établissement pour adoption.

La politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes d'études (PIGEP) du collège stipule entre autres que :

« Le calendrier de planification annuelle de gestion des programmes d'études doit tenir compte des ressources disponibles (enseignantes, professionnelles et de soutien) ainsi que des conjonctures qui pourraient justifier de devancer ou repousser certains travaux. »

À la suite d'une rencontre du comité des relations de travail du personnel enseignant (CRT-enseignants) et des discussions ayant mené à une entente sur le projet d'allocation des ressources pour 2019-2020, nous avons révisé le calendrier pour tenir compte de la disponibilité des ressources et des nouvelles informations concernant les devis ministériels pour les programmes Sciences humaines, Sciences de la nature et Technologie de l'électronique industrielle.

La Direction de la formation continue a également mis à jour le calendrier en lien avec les programmes offerts au CRLT. Considérant qu'un projet d'harmonisation est actuellement en développement, la Formation continue révisera ce calendrier à la lumière des conclusions de ce projet.

Attendu la recommandation favorable de la Direction du collège constituant de Terrebonne;

Un membre souligne qu'il serait intéressant que la Formation continue s'intègre plus au cœur de la commission des études afin de mieux comprendre leur réalité et leur apporter leur soutien.

CE-CCT-190508-07 *Sur proposition de monsieur Éric Dru, dûment appuyée par madame Monique Perreault, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement en vue de l'adoption du calendrier annuel de planification des phases de gestion des programmes d'études du secteur régulier et de la formation continue du collège constituant de Terrebonne pour 2019-2020.*

Adopté à l'unanimité

6.8 Avis sur les thèmes des matinées pédagogiques 2019-2020

Monsieur Robert Dussault, conseiller pédagogique, présente les thèmes des matinées pédagogiques pour l'année 2019-2020.

Lors de l'activité pédagogique du 15 janvier dernier, il a été souligné l'importance de donner suite aux travaux sur la pédagogie de première année (PPA) pour que les programmes puissent réaliser concrètement des actions significatives. Plusieurs participants ont suggéré qu'un rapprochement avec les écoles secondaires de la région de Terrebonne et que des rencontres entre enseignants des deux niveaux scolaires puissent se tenir dans un proche avenir. Des discussions se déroulent actuellement pour que les rencontres se tiennent à la session d'hiver 2020, sous un format encore à établir.

Pour la matinée pédagogique du mois d'août 2019, le Service des programmes et du développement pédagogique a déjà retenu les services de M. Simon Larose, sociologue et

chercheur à l'Université Laval, pour une présentation en lien avec les étudiants de 1^{re} année. Le titre de la conférence est : *Trajectoires d'adaptation des jeunes pendant la transition secondaire-collégial : formes, déterminants et effets sur leurs cheminements*. Ce thème s'arrime bien avec la préoccupation du CRLT de mieux connaître les élèves qui entreprennent leur parcours collégial, afin de leur assurer une intégration harmonieuse et d'ajuster notre perception et nos attentes à leur endroit.

Attendu l'avis favorable de la commission des études sur le calendrier scolaire 2019-2020 qui prévoit deux journées pédagogiques, conformément à ses paramètres d'élaboration ;

Attendu les thèmes suggérés par le Service des programmes et du développement pédagogique ;

Attendu la recommandation du comité de direction du collège ;

CE-CCT-190508-08 *Sur proposition de madame Katherine Poirier, dûment appuyée par madame Mélanie Tancrede :*

1) *Il est résolu que la conférence de M. Simon Larose sur les « Trajectoires des jeunes pendant la transition secondaire-collégial » soit l'activité principale de la matinée pédagogique du 15 août 2019.*

2) *Il est résolu que l'activité de la matinée pédagogique de janvier 2020 s'organise autour de rencontres avec les enseignants des écoles secondaires de la région de Terrebonne et que le thème de cette activité soit présenté pour adoption à la commission des études lors d'une rencontre du début de la session d'automne 2019.*

Adopté à l'unanimité

6.9 Informations :

6.9.1 Statistiques d'admission de l'automne 2019

Les demandes d'admission s'élèvent à 149 étudiants au 2^e tour.

Le cégep à Terrebonne compte 2 102 étudiants admis à l'automne 2019.

6.10 Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

6.11 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Danie Bourassa de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 11h45.

Président

Secrétaire